



ASSOCIATION SAMU SOCIAL INTERNATIONAL

**35, AVENUE DE COURTELINE
75012 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, messieurs les membres de l'Association,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Samu Social International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 23 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans le contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Comme précisé au paragraphe 2.2 de l'annexe, la crise sanitaire qui a contribué à élargir le champ des actions de l'association n'a pas remis en cause les perspectives de continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les documents mis à disposition des membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels, et notamment le compte emploi ressource figurant dans l'annexe.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE BUREAU RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 septembre 2020

Le commissaire aux comptes

BM&A



Thierry Bellot

Membres de la Compagnie Régionale de Paris



BM&A • 11, rue de Laborde • 75008 Paris
+33 (0)1 40 08 99 50 • www.bma-groupe.com

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Société par actions simplifiée au capital de 1 200 000 € - RCS Paris 348 461 443

COMPTES ANNUELS 2019

samusocialInternational

35 avenue de Courteline
75012 Paris

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

SIRET : 43022111900018

Sommaire général

COMPTES ANNUELS.....	3
1. Bilan	3
2. Compte de résultat	4
ANNEXE.....	5
1. Les règles et méthodes comptables	5
2. Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs à la clôture.....	5
2.1 Les projets soutenus par le Samusocial International	5
2.2 Événements postérieurs et continuité d'exploitation	6
3. Notes sur le compte de résultat	7
3.1. Subventions et dons reçus.....	7
3.2. Reversements de subventions et de dons aux Samusociaux locaux	8
4. Notes sur le bilan	9
4.1 Actif immobilisé	9
4.2 Actif circulant	10
4.4 Dettes.....	12
4.4 Comptes de régularisation.....	13
4.5 Fonds dédiés	14
4.6 Fonds propres, tableau de variation des fonds associatifs.....	15
5. Présentation du compte d'emploi annuel des ressources	16
5.1 Observations relatives à la présentation du compte d'emploi des ressources :.....	17
6. Autres informations	20
6.1. Effectif et moyens techniques	20
6.2. Particularités fiscales	21

COMPTES ANNUELS

1. Bilan

ACTIF	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	35 289	17 442	17 846	25 380
Autres immobilisations incorporelles	0		0	0
Autres immobilisations corporelles	62 892	58 346	4 546	4 320
Immobilisations financières	3 189		3 189	2 906
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	101 369	75 788	25 581	32 605
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 087 437		1 087 437	326 226
Autres créances	46 976		46 976	97 711
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	72 703		72 703	346 332
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 207 116		1 207 116	770 269
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	47 904		47 904	39 800
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	47 904		47 904	39 800
TOTAL DE L'ACTIF	1 356 390	75 788	1 280 601	842 674

PASSIF	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	65 382	65 058
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 384	325
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	70 767	65 382
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour charges	18 637	18 637
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	18 637	18 637
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions	553 162	419 110
TOTAL FONDS DEDIES	553 162	419 110
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7692	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 450	120 047
Dettes fiscales et sociales	61 034	59 680
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	116	116
Autres dettes	156 615	158 572
Produits constatés d'avance	277 128	1 130
TOTAL DETTES	638 035	339 545
TOTAL DU PASSIF	1 280 601	842 674

2. Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19	du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Subventions d'exploitation	1 623 959	1 282 385
Reprises et transferts de charges	7 159	8 500
Autres produits	123 542	63 099
Cotisations	250	400
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 754 910	1 354 383
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achat de matières premières et autres appro	6 183	10 071
Autres achats non stockés et charges externes	421 531	462 282
Impôts et taxes	24 309	33 455
Salaires et Traitements	503 902	532 107
Charges sociales	174 820	237 744
Amortissements et provisions	9 266	9 548
Autres charges	471 889	760 238
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 611 899	2 045 446
RESULTAT D'EXPLOITATION	143 011	-691 063
Produits financiers	5 544	4 846
Charges financières	4 119	6 098
Résultat financier	1 426	-1 252
RESULTAT COURANT	144 437	-692 314
Produits exceptionnels	0	5 414
Charges exceptionnelles	11 566	4 899
Résultat exceptionnel	-11 566	514
Reprise des fonds dédiés 2018	419 110	1 115 689
Regularisation sur reprise fonds dédiés 2018	6 566	-4 454
Engagements à réaliser	553 162	419 110
EXCEDENT OU DEFICIT	5 384	325

VALORISATIONS	du 01/01/19 au 31/12/19	du 01/01/18 au 31/12/18
Bénévolat	47 606	18 332
Prestations en nature	30 302	54 979
Dons en nature	27 037	0
Total des produits	104 946	73 310
Mise à disposition gratuite	57 339	54 979
Personnel bénévole	47 606	18 332
Total des charges	104 946	73 310

ANNEXE

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/19, est de 1 280 601 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, présente un excédent de 5384 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/19 au 31/12/19.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/07/2020 par le conseil d'administration du Samusocial International

1. Les règles et méthodes comptables

L'association présente ses comptes annuels selon les principes du règlement N°99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

D'autre part, l'association doit prendre en compte les adaptations du plan comptable général contenues dans le règlement N° 99-01 au titre des règles de comptabilisation de domaines spécifiques des règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature.

Dans le cadre de cette prudence, nous avons constaté, une provision pour fonds dédiés à hauteur de 553 162 € correspondant à la part des dépenses non engagées à la date de clôture sur les subventions reçues.

2. Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

2.1 Les projets soutenus par le Samusocial International

Au 31 décembre, l'association fédérait 17 Samusociaux locaux, dont 11 ont bénéficié d'un appui soutenu du Samusocial International et le projet DOMEUS a maintenu son activité de plaidoyer avec l'organisation d'un séminaire international à Tunis sur la question des retours des migrants. Parmi les dispositifs Samusocial bénéficiant de peu d'appui du SSI, la diminution du soutien au Samusocial Din Romania du fait de la suppression en 2019 de la subvention de la Fondation Carrefour a mis ce Samusocial en très grande difficulté. Par ailleurs depuis janvier 2018, le Samusocial International est impliqué dans un projet européen PROVIDE de « lutte contre les violences liées au genre dans les flux migratoires » qui a pris fin en décembre 2019.

Enfin en Août 2019 une mission exploratoire a été réalisée en Ethiopie, pour l'ouverture d'un Samusocial intégrant une forte composante médicale.

Par ailleurs, le Samusocial International anime des enseignements en France : Diplôme Universitaire « Abord des enfants errants, en danger, dans les rues des mégapoles » avec l'Université Paris Descartes, Module « lutte contre, les exclusions, une action d'urgence dans le développement » dans le cadre du Master « Science politique spécialité Coopération internationale et ONG » de l'Université Paris XIII, et Module « Villes et exclusion » dans le Master Affaires Internationales à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, ainsi que les travaux de capitalisation effectués par le Samusocial International ayant donné lieu à plusieurs publications.

Six Samusociaux, plus autonomes, n'ont pas ou peu bénéficié d'appui du Samusocial International :

- Samusocial Alger
- Samusocial Belgique
- Samusocial Fort de France
- Samusocial de Guyane
- Samusocial Din Romania
- Samusocial Gabon

L'année 2019 a par ailleurs été marquée par les 20 ans de l'association, avec en janvier, l'organisation de représentations de l'artiste Patrick Timsit au bénéfice du Samusocial International, avec le soutien de l'Opéra-Comique et JCDecaux. Cette opération a permis au Samusocial international de recevoir un don de 25 487 €, dont 5 000 € reversés au Samusocial de Paris.

2.2 Evénements postérieurs et continuité d'exploitation

L'épidémie de Coronavirus s'est déclarée en Chine en décembre 2019. Suite à sa propagation ultérieure, l'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020.

Le 16 mars 2020, l'Etat français a adopté le décret 2020-260 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Un dispositif de confinement est alors mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars 2020.

La Direction de SSI a décidé de fermer ses bureaux le 17 mars 2020 et l'ensemble du personnel du siège a poursuivi ses activités en télétravail.

Les samusociaux locaux ont dû adapter leurs activités pour répondre aux besoins de mise à l'abri, de protection et d'information de leurs bénéficiaires, tout en garantissant la protection des salariés.

Au cours de cette période, le Dr Emmanuelli a mobilisé le Samusocial International pour la mise en place d'un numéro d'appel national « SOS Confinement » pour apporter un soutien médico psychosocial aux personnes les plus vulnérables souffrant des effets du confinement.

La surcharge de travail a fortement mobilisé les personnels des Samusociaux ainsi que l'équipe du Samusocial International durant la période confinement.

Au siège, la reprise présentielle s'est effectuée progressivement à partir du 11 Mai 2020, tout en privilégiant le maintien en télétravail des personnels devant utiliser les transports en commun.

Ces actions nouvelles liées à la crise sanitaire ont bénéficié d'enveloppes budgétaires d'urgence en provenance de la principauté de Monaco, la Fondation Mérieux, la fondation A&A, de Salesforce et autres entreprises et fondations d'entreprises.

Dans ce contexte, le budget prévisionnel 2020 a été révisé marqué par l'augmentation des ressources et 5des emplois pour atteindre un montant prévisionnel de 2 322 500 € et des ressources acquises ou sollicitées à hauteur de 2 329 000 €

Ainsi, les personnels des Samusociaux ainsi que l'équipe du Samusocial International ont été fortement sollicités durant la période confinement.

Au siège, la reprise présentielle s'est effectuée progressivement à partir du 11 Mai 2020, tout en privilégiant le maintien en télétravail des personnels devant utiliser les transports en commun.

Dès lors, la crise pandémique n'a pas affaibli le SSI, dont la continuité d'exploitation est assurée par les financements des bailleurs de fonds affectés à la réalisation de projets qui se sont tous poursuivis.

3. Notes sur le compte de résultat

3.1. Subventions et dons reçus

Subventions obtenues en 2019

En 2019, les subventions obtenues d'un montant de 1 619 704 € se décomposent comme présenté ci-dessous :

Subventions d'origine publique	
Agence Française de développement	931 151
ambassade de France SCAC tunisie	4 000
Ambassade des pays Bas en Egypte	24 208
Cooperation Monaco	240 000
Expertise France	41 369
Fonjep (volontaires SSI)	33 738
Institut Français Egypte	8 621
Mairie de Pointe Noire	4 063
OFII	30 000
Union Européenne	36 678
TOTAL subventions publiques	1 353 828
Subventions d'origine privée	
Fondation Air France	22 500
AGEFOS	318
Fondation Insolite Batisseur	20 000
Fondation Merieux	50 000
Divers fondations via SSN	22 059
Fondation Sawiris	47 113
Fond Xavier Emmanuelli	53 500
Technip relief and development fund	15 000
Entreprise Total	35 386
Total subventions privées	265 876
TOTAL SUBVENTIONS OBTENUES	1 619 704 €

Dons reçus en 2019, dédiés et non dédiés

Les dons reçus, comptabilisés en autres produits, s'élèvent à 122 251 € au total :

- Dons de particuliers de 79 030 €, dédiés aux dispositifs suivants :

Sénégal	33 542
Egypte	20 539
B Faso	1 500
Congo	20 120
Pérou	2 969
Mali	160
Tunisie	200
Total dons dédiés	79 030

- Dons non dédiés de 43 221 €, dont 5 000 € reversés au Samusocial de Paris sur décision du CA, suite à l'opération des 20 ans du Samusocial International.

3.2. Reversements de subventions et de dons aux Samusociaux locaux

La majorité des Samusociaux locaux soutenus par le Samusocial International sont des entités de droit national, juridiquement autonomes.

Au-delà du soutien technique et de la mise à disposition de personnel, le soutien du Samusocial International s'exerce par le reversement de la partie des financements et dons dédiés reçus, couvrant l'avancement du projet et la mise en œuvre des activités locales.

De même, le Samusocial International peut être amené à effectuer des reversements de subventions à des partenaires associatifs ne portant pas le nom Samusocial, mais développant des actions similaires. Ces relations sont déterminées par convention entre l'association locale et le Samusocial International.

Ces subventions et dons reversés constituent la quasi-totalité des « autres charges » du compte d'exploitation. Ils sont répartis comme suit :

Subventions et dons reversés aux samusociaux locaux et autres partenaires

	Subventions	Dons	Total
Samusocial International en Egypte			-
Partenaires Samusocial International en France		5 000	5 000
Samusocial Burkina	157 266	3 567	160 833
Samusocial Congo	46 858	1 118	47 976
Samusocial/AMEL liban			-
Samusocial Mali	137 598	160	137 758
Samusocial Pérou	50 384	5 373	55 757
Samusocial Roumanie			-
Samusocial Sénégal	34 139	8 874	43 013
Total Subventions et dons reversés	426 244 €	24 092 €	450 336 €

4. Notes sur le bilan

4.1 Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	En debut d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	35 289			35 289
Autres postes d'immobilisations incorporelles en cours				0
Immobilisations incorporelles	35 289	0	0	35 289
Terrain				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers	41 613			41 613
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 319	1 960		21 279
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	60 932	1 960	0	62 892
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	2 906			3 189
Immobilisations financières	2 906			3 189
ACTIF IMMOBILISE	99 127	1 960	0	101 370

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Participations autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements des immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de bureau et informatique sur 3 ans à 5ans (logiciels spécifiques)
- Mobilier sur 5 ans
- Travaux d'aménagement des bureaux sur 8 ans

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	En début d'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 909	7 522		17 431
Immobilisations incorporelles	9 909	7 522	0	17 431
Terrain				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers	41 613			41 613
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 000	1 746		16 746
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	56 613	1 746	0	58 359
ACTIF IMMOBILISE	66 522	9 268	0	75 790

4.2 Actif circulant

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 189		3 189
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers et comptes rattachés	1 087 437	1 087 437	0
Autres créances	46 976	46 976	0
Charges constatées d'avance	47 904	47 904	0
TOTAL DES CREANCES	1 185 507	1 182 318	3 189

Par prudence, les créances liées aux conventions de subvention pluriannuelles ne sont comptabilisées qu'à hauteur de la tranche consentie par le bailleur de fond à la clôture de l'exercice, afin de respecter les conditions suspensives de versement des tranches suivantes.

Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	Montant
Charges sociales - Produits à recevoir	0
Charges sociales sur IJSS	0
Divers Produits à recevoir	7 051
Subventions à recevoir	107 330
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	114 381

Provisions

Les provisions constatées au cours des exercices précédents sont les suivantes :

Provision pour litige

La provision constituée en 2012 dans le cadre du litige opposant le SSI à un ancien salarié malien qui a détourné des règlements destinés aux organismes sociaux et à l'administration fiscale est maintenue à 17 085 €.

Provisions pour risques et charges

En raison de délais administratifs d'inscription et de recouvrement, le SSI a provisionné les taxes sur les salaires lors de la mise en place de son dispositif au Caire, dans l'attente de la réception des avis de mise en recouvrement. En 2017, le SSI a effectué le versement des taxes dues. Un solde de provision de 1 551 € est toutefois maintenu dans l'attente de la confirmation par l'administration fiscale Egyptienne de la régularisation de la situation et de la levée d'éventuelles majorations de retard..

Tableau des provisions

TABLEAU DES PROVISIONS	Provisions au début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	17 085				17 085
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	1 551				1 551
TOTAL DES PROVISIONS	18 636	0	0	0	18 636

4.4 Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 638 035 €, se classant de la manière suivante :

ETAT DES DETTES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont				
- à 1 an au maximum à l'origine	7692	7692		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 450	135 450		
Dettes fiscales et sociales	61 034	61 034		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	116	116		
Autres dettes	156 615	156 615		
Produits constatés d'avance	277 128	277 128		
TOTAL DES DETTES	638 035	638 035	0	0

Charges à payer

CHARGES A PAYER	Montant
Fournisseurs FNP	54 372
Interets courus à payer	186
Dettes prov.conges payés	23 109
Org.soc. ch./conges payés	12 172
Etat autres ch. a payer	95
Divers - charges à payer	134 003
TOTAL CHARGES A PAYER	223 937

4.4 Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	47 904		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	47 904	0	0

Produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Produits constatés d'avance	277 128		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	277 128	0	0

4.5 Fonds dédiés

Evolution des fonds dédiés et des engagements à réaliser comptabilisés au passif du bilan, par bailleur et pays/programme

Les engagements à réaliser au 31 Décembre 2019 par pays et/ou programme, évoluent comme suit :

	Reprise de fonds dédiés 2018	Subventions reçues/acquises en 2019	Utilisation en cours de l'exercice 2019	Engagement à réaliser 2020
Subventions d'origine publique				
UE Angola	4 760	19 691	22 886	1 565
UE Congo	0	16 987	16 987	0
UE PROVIDE	15 216		15 216	0
AFD Egypte	3 764	263 147	147 697	119 213
AFDCP		595 000	299 622	295 378
AFD Multi pays	117 976	0	119 307	0
AFD Liban	0	73 004	73 004	0
AFD Perou	84 630		78 665	5 965
Fonjep	0	33 738	33 738	0
OFFI	0	30 000	30 000	0
Coopération Monaco	19 821	240 000	259 820	0
Ambassade de France SCAC en Tunisie		4 000	4 000	0
Institut de France Egypte		8 621	8 090	531
Ambassade des pays bas en Egypte	14 909	24 208	39 117	0
Expertise France	51 943	46 440	98 382	0
Mairie de Pointe Noire	0	4 063	4 063	0
Région Ile de France	68 420	0	15 441	52 979
Total subventions publiques	381 438	1 353 828	1 029 538	475 631
Subventions d'origine privée				
Fondation Insolite Batisseur		20 000	20 000	0
Fondation Air France/ Perou		22 500	22 500	0
Fondation BEL	13 809		13 809	0
Fondations via senegal		22 059	22 059	0
Fondation Merieux		50 000	50 000	0
Fondation SAWIRIS		47 113	46 271	842
AGEFOS		318	318	0
Fond Xavier Emmanuelli		53 500	22 066	31 434
Technip relief and development fund		15 000	15 000	0
Entreprise TOTAL CG		27 393	27 393	0
Entreprise TOTAL Egypte	4 356	7 993	12 349	0
Total subventions privées	18 165	265 876	252 021	32 275
Dons				
Dons pour Sénégal	16 727	33 542	26 025	24 244
Dons pour Congo		20 120	1 135	18 985
Dons pour Egypte	0	20 539	18 511	2 027
Dons pour Pérou	689	2 969	3 658	0
Dons pour Mali		160	160	0
Dons pour Burkina Faso	2 091	1 500	3 591	0
Dons pour Tunisie	0	200	200	0
Total Dons	19 507	79 030	53 280	45 256
TOTAL DES FONDS DEDIES	419 110	1 698 734	1 334 839	553 162

4.6 Fonds propres, tableau de variation des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	Debut d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds associatifs sans droit de reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds associatifs avec droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	65 383			65 383
Résultat de l'exercice		5 384		5 384
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	65 383	5 384	0	70 767

5. Présentation du compte d'emploi annuel des ressources

Emplois (en euros)	Emplois au 31/12/2019 - Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur l'exercice 31/12/2019	Ressources (en euros)	Ressources collectées au 31/12/2019 - Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice 31/12/2019
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		19 507 €
1. Missions sociales	1 433 068	87 280	1. Ressources collectées auprès du public	122 251	122 251
Missions sociales réalisées en France	199 990	5 478			
Missions réalisées directement	199 990	5 478			
Mission sociales réalisées à l'étranger	1 233 078	81 802	1.1. Dons et legs collectés		
Missions réalisées directement	782 742	62 710	Dons de particuliers affectés	79 030	79 030
Subventions reversées aux samusociaux nationaux	450 336	19 092	Dons de particuliers non affectés	43 221	43 221
2. Frais de recherche de fonds	47 335	123			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	3 322	123			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	7 225	0	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	0
2.3. Frais recherche des sub. et concours publics	36 789	0			
3. Frais de fonctionnement	147 191	9 097	2. Autres fonds privés	265 876	
	147 191	9 097	3. Subventions et autres concours publics	1 353 828	
Total	1 627 594	96 500	4. Autres produits	25 076	
I. Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat			I. Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	1 767 031	
II. Dotations aux provisions			II. Reprises des provisions		
III. Engagements à réaliser sur ressources affectées	553 162		III. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	419 110	
IV. Excédent de ressources de l'exercice	5 384		IV. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		-25 750
V. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public	2 186 141		V. Insuffisance de ressources de l'exercice		96 500
		0	VI. TOTAL GENERAL	2 186 141	
VI. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement des ressources par les ressources collectées auprès du public		0			
VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		96 500	VI. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		96 500
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		45 256
			Evaluation des contributions volontaires en nature		
Missions sociales	46 813		Prestations en nature	30 302	
Frais de recherche de fonds	18 000		Bénévolat	47 606	
Frais de fonctionnement	40 132		Dons en nature	27 037	
Total contributions volontaires en nature	104 946		Total contributions volontaires en nature	104 946	

5.1 Observations relatives à la présentation du compte d'emploi des ressources :

Les missions sociales. Montant 1 433 068 €

Les missions sociales de l'association regroupent :

1) L'appui financier aux actions des structures Samusocial locales :

- Via des subventions et dons reversés aux structures indépendantes juridiquement. En 2019 le montant de ces subventions reversées a été de 450 336 €, dont 24 092 € de dons.

Ces entités, indépendantes juridiquement, partenaires locaux ou représentations locales du SSI répondent à leurs missions en faveur des enfants et adultes en grande exclusion via les activités suivantes :

- Des équipes mobiles d'aide
- Des centres d'accueil de jour et des centres d'hébergement d'urgence
- Des actions de communication, plaidoyer, sensibilisation
- Les actions de renforcement des capacités des partenaires et réseaux
- Par le financement des actions locales pilotées directement par le SSI. Il s'agit alors essentiellement des programmes tels que l'Egypte, le Liban, pour lesquels l'entité de droit national n'est pas constituée ou que les financements alloués ne le permettent pas. Il s'agit également de mise à disposition de personnels expatriés et autres moyens (coûts directs de communication téléphoniques par pays, coûts directs de voyages des personnes du siège en missions, petite logistique) gérés directement par le Samusocial International pour les Samusociaux locaux autonomes. Ce poste représente un budget réalisé de 602 171 € en 2019

2) Le soutien technique et le pilotage des structures Samusocial locales et autres partenaires, assurés par le siège de l'association et qui regroupent :

- Les missions exploratoires et démarrage de nouveaux projets
- L'appui en formation et renforcement de capacités des structures Samusocial
- L'appui en recherche & études menées dans les différents pays
- Le pilotage et suivi des dispositifs et activités (chargés de programmes, missions politiques...)

Les coûts relatifs à ces soutiens sont constitués essentiellement de coûts de ressources humaines basées au siège, en particulier la direction des programmes et les chargés de programmes, une coordinatrice des ressources techniques et formations, la responsable administrative et financière assurant également à temps partiel des missions d'appui à la comptabilité et gestion des Samusociaux locaux, ainsi que la directrice à temps partiel. Ces coûts sont répartis selon un pourcentage estimé du temps passé par programme. Ils représentaient un montant de 180 571 € pour 2019.

3) Les actions d'enseignement et de capitalisation en France, en particulier un enseignement DIU "Abord des enfants errants, en danger, dans les rues des mégapoles" au sein de l' Université Paris V, et un enseignement sur « Villes et exclusion », réalisé chaque année dans le cadre du Master Affaires Internationales à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, auxquels s'est rajouté en 2011 un

enseignement modulaire dans le cadre d'un Master 2 Coopération internationale et ONG de l'Université Paris 13. A ces missions d'enseignement s'ajoute des travaux de publications et de traduction de guides méthodologiques et études mettant en visibilité l'expérience des Samu sociaux nationaux. En 2019, le Samu Social International a également continué les activités relatives au projet européen PROVIDE de lutte contre les violences liées au genre dans les flux migratoires. Ces enseignements, études et capitalisation ont représenté en 2019 un budget réalisé de 155 840 €, dont une partie du salaire de la coordinatrice des ressources techniques et formations et de l'équipe du projet « Initiative 5% »

4) les actions de plaidoyer au niveau Européen dans le cadre du projet DOMEUS pour l'amélioration de la prise en charge et de l'accueil des migrants qui s'est concrétisé en 2019 par l'organisation d'un séminaire en Tunisie sur la question des retours volontaires ou forcés. Ces actions représentent en 2019 un budget réalisé de 44 150 €

Détail des emplois liés aux missions sociales du SSI par pays/Samusocial

	Total des emplois	dont réalisés directement	dont reversés
Missions réalisées en France			
Enseignements et projet I5PC	155 840	150 840	5 000
Europe Domeus	44 150	44 150	0
Total en France	199 990 €	194 990 €	5 000 €
Missions réalisées à l'étranger			
Angola	37 790	37 790	0
Burkina Faso	184 152	23 319	160 833
Colombie	120	120	
Congo	128 865	80 890	47 976
Egypte	256 121	256 121	0
Ethiopie	3 139	3 139	
Gabon	1 268	1 268	0
Guyane	3 979	3 979	0
Liban	75 156	75 156	0
Mali	171 066	33 308	137 758
Maroc	874	874	0
Perou	116 284	60 527	55 757
Roumanie	1 554	1 554	0
Russie	12 852	12 852	0
Sénégal	140 856	97 843	43 013
Tunisie	99 002	99 002	0
Total à l'étranger	1 233 078 €	787 742 €	445 336 €
Total Général	1 433 068 €	982 732 €	450 336 €

Les frais de recherche de fonds. Montant 47 335 €

Les coûts de recherche de fonds sont liés à la recherche de financements d'origine publique et privée et aux activités de « reporting » narratif et financier ainsi qu'à la gestion des dons reçus. Ils sont constitués d'une partie des couts salariaux de la directrice et de la chargée de communication et fundraising ainsi que de frais de déplacements. Ces couts sont répartis au prorata du montant des différentes catégories de ressources collectées durant l'année

Les frais de Fonctionnement. Montant : 147 191 €

Ils sont liés à la gestion comptable et administrative de l'association, aux redevances locatives, à la direction, et aux activités de secrétariat juridique et de fonctionnement des instances de gouvernance. Ils regroupent une partie des coûts salariaux de la directrice et de la responsable administrative et financière, les honoraires des prestataires d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, les coûts de maintenance, abonnements, et communication, cotisations aux tiers, taxes et dotations aux amortissements

Les dons de particuliers. Montant 122 251 €

Ils sont constitués de dons dédiés et de dons non dédiés, provenant de particuliers, mais aussi d'une donation importante de 19 000 € pour le Samusocial Congo et d'un don de plus de 25 000 € issue de l'évènement organisé pour les 20 ans du Samusocial International. Le total des dons dédiés s'élève à 79 030 €.

Les autres fonds privés. Montant 265 876 €

Ils proviennent de Fondations d'entreprises et d'Entreprises, françaises et étrangères. Ces fonds d'origine privée sont majoritairement dédiés à des Samusociaux précis. Ils viennent par ailleurs souvent en cofinancement des subventions d'origine publique.

Les subventions et autres concours publics. Montant 1 353 828 €

Ils proviennent des sources suivantes :

- L'Union Européenne, dans le cadre des appels à projet d'Europaid
- Le Ministère Français des Affaires Etrangères, via l'Agence Française de Développement, l'agence Expertise France et des fonds d'ambassades
- La Coopération Monégasque
- Le Pôle Volontariat de Solidarité Internationale du FONJEP (Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire), incluant la prise en charge des coûts d'assurance sociale des Volontaires de la Solidarité Internationale sous contrat avec l'association
- L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Les autres produits. Montant 25 076 €

Ils sont constitués :

- Des produits financiers générés par les placements court-terme de trésorerie (livrets) et les gains de change.
- Des cotisations des membres
- De produits divers de remboursements, gains de change, gestion et produits exceptionnels, dont une régularisation de 6 566€ sur la reprise des fonds dédiés de 2018 correspondant à des dépenses inéligibles constatées sur les années précédentes lors d'audits de fin de contrats de financements.

Les contributions volontaires en nature. Montant 104 946 €

Du fait de son activité humanitaire, l'association a bénéficié de dons en nature effectués par des entreprises et divers organismes associatifs ou encore des particuliers, ainsi que de mise à disposition de personnel.

Les contributions en nature dédiées aux missions sociales sont les suivantes :

- Dans le cadre d'un partenariat avec Air France, des billets d'avions d'une valeur de 27 006 € ont été facturés 11 926 €, ce qui constitue un don en nature au bénéfice du SSI de 15 079 € ;
- L'assurance rapatriement des expatriés de SSI est offerte par International SOS. Ce don est évalué à 15 223 € ;
- Une bénévole assure des formations et une assistance technique continue aux dispositifs samusociaux. Sa contribution est valorisée à hauteur de 15 844 € pour 2019
- Enfin le Samusocial International a bénéficié d'un don en matériel de football pour l'Angola de la part de la Fondation pour l'enfance de l'UEFA et de la mise à disposition gratuite de l'auditorium de l'Institut Français de Tunis pour la tenue de son séminaire DOMEUS.

Une contribution en nature dédiée à la recherche de financements est constituée par la mise à disposition gratuite de l'Opéra-Comique pour le spectacle donné au profit du Samusocial International, à l'occasion de ses 20 ans

Les contributions en nature dédiées aux fonctionnement courant sont les suivantes

- Le Samusocial International a bénéficié en Octobre 2019 d'actions de visibilité dans le cadre du congrès international Timeworld. Cette action de visibilité a été valorisée à hauteur de 7 380 €.
- Une bénévole aide le Samusocial International sur les questions liées à la gestion RH et au droit du travail et participe à la gestion des dons. Son temps pour 2019 a été valorisée à hauteur de 31 762 €.
- Enfin le Samusocial International bénéficie de tarifs préférentiels pour l'acquisition de matériel et logiciel informatique dans le cadre du programme Solidatech géré par Emmaüs. En 2019, une réduction de 990 € a été obtenue pour l'acquisition de logiciels

6. Autres informations

6.1. Effectif et moyens techniques

Le Personnel au 31 décembre 2019 se répartit de la façon suivante :

Siège :

- 1 directrice,
- 1 directrice des programmes
- 2 chargés de programme
- 1 responsable de la gestion et de la comptabilité
- 1 personne chargée des ressources techniques, formations et enseignements,

- 1 fundraiser
- 1 chargée de mission DOMEUS
- 2 bénévoles

Projets :

- 4 volontaires expatriés,
- 2 salariés expatriés

6.2. Particularités fiscales

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux tels que l'impôt sur les sociétés, la taxe professionnelle, la taxe sur la valeur ajoutée.

En revanche l'association est soumise à la taxe sur les salaires ainsi qu'à la taxe sur la formation professionnelle continue, mais elle est exonérée de taxe d'apprentissage.

A l'étranger, le Samusocial International est soumis à la taxe sur les salaires dans les pays qui la pratiquent, au titre des dispositifs dont il a la charge directe de gestion.